

معرض تونس للأثاث

LE SALON DU

MEUBLE DE TUNIS

DU 29 JANVIER AU
7 FÉVRIER 2021

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

ORGANISATEUR :



SOCIÉTÉ DES FOIRES
INTERNATIONALES
DE TUNIS

www.fkram.com.tn

PARTENAIRES :



CENTRE TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE
DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

Centre Technique de l'Industrie
du Bois et de l'Ameublement (CETIBA)



Fédération Nationale du Bois
et de l'Ameublement (FNBA-UTICA)

www.salondumeuble.com.tn

Le Salon du Meuble de Tunis classé au top 10 mondial

SOMMAIRE

Protocole de sécurité sanitaire à respecter par l'exposant	04
Le Concept	06
Sectorisation du Plan Général par Produits	09
Les Conditions d'Admission	10
I- Procédure d'Admission	
II- Critères d'Admission	
III- Contrat de Location du Stand	
IV- Plan d'Architecture du Stand Nu	
V- Principes Généraux d'Exposition	
VI- Agrément des Professionnels Constructeurs des Stands	
VII- Montage des Stands	
VIII- Signalisation / Elingage	
IX- Nuisances Sonores	
X- Catalogue Officiel des Exposants	
XI- Critères d'élimination	
XII- Modèle d'un dossier technique	
Tableau de Certification des Matériaux	18
Planning du Montage	19
Planning de Réalisation des Stands des Exposants	20
Informations Pratiques	21

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE SALON DU MEUBLE DE TUNIS 2021

Dans l'optique d'offrir à nos exposants et visiteurs des conditions optimales de sécurité sanitaire, l'organisateur du salon exige de la part des exposants :

Port du masque obligatoire :

Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour tous.



Gel hydro-alcoolique à disposition :

Chaque exposant est tenu de prévoir du gel hydro-alcoolique sur son comptoir afin de servir chaque visiteur entrant au stand.



L'aménagement des espaces :

Chaque exposant est responsable de la signalétique (au niveau du sol de son stand)



Désinfection des stands et des produits :

Chaque exposant est responsable de la désinfection de son stand et de ses produits au minimum deux fois par jour (au cours de la journée et en fin de journée)



Gestion du flux à l'intérieur des stands :

Chaque exposant est responsable de gérer le flux des visiteurs à l'intérieur de son stand pour se protéger.



Le non respect du protocole sanitaire engendre la fermeture du stand.



Le Salon du Meuble de Tunis à été créé en 1992 par la Société des Foires Internationales de Tunis propriétaire du Parc des Expositions du Kram.

Ce Salon à périodicité annuelle est une manifestation **professionnelle spécialisée**.

Elle regroupe les entreprises Industrielles du secteur du Meuble les plus performantes.

Le Salon du Meuble de Tunis est une **exposition-vente**

C'est une des plus **importantes manifestations** en Tunisie et le premier événement professionnel et spécialisé de l'industrie du meuble organisé avec le concours des structures professionnelles :

la Fédération Nationale du Bois et de l'Ameublement « FNBA »
le Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement « CETIBA ».

Le Salon du Meuble de Tunis a pour objectifs :

- ▶ De proposer aux visiteurs professionnels et grand public les nouvelles collections et les nouveaux modèles de tous types de meubles,
- ▶ De développer les relations d'affaires et de partenariats avec les professionnels du secteur,
- ▶ D'augmenter les ventes et développer l'image de marque de l'industriel exposant,
- ▶ De promouvoir l'exportation des meubles par un effort particulier au plan qualité et compétitivité.

PROMOTION DES EXPORTATIONS :

Depuis 2017 la société des foires internationales de Tunis en accord avec les professionnels du meuble, a entamé un programme de développement des exportations de meubles se basant sur l'amélioration nette de la qualité des produits, de leur design et de la compétitivité des prix.

A cet effet, elle a invité annuellement des groupes de professionnels du meuble de pays d'Afrique sub-saharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Burkina Faso) pour visiter le salon du meuble de Tunis pendant une période de 3 jours.

Elle persévère aujourd'hui encore dans cette mission de promotion des exportations encouragée par les actions concrètes des précédentes années.



La Société des Foires Internationales de Tunis met à la disposition des exposants un **plan d'aménagement des halles** conforme à la nature professionnelle de l'exposition et structuré pour répondre à la meilleure présentation des meubles et à une circulation des visiteurs qui leur permet un cheminement facilité par une signalétique de qualité.

Une large gamme de meubles est exposée : chambres à coucher, chambres pour enfants, salons en tous genres, salles à manger, meubles massifs sculptés.

Le Salon du Meuble de Tunis est le rendez-vous annuel des industriels pour présenter leurs collections de meubles, les nouvelles tendances et une qualité toujours améliorée.

A l'occasion de chaque session, les exposants mettent en valeur leurs créations **new design** et les **différents styles de meubles**.

Dans son objectif continu de perfection, la Société des Foires Internationales de Tunis s'engage à poursuivre son parcours vers le développement de l'aménagement spatial des halles pour rendre l'exposition des meubles encore plus qualitative, et dans le but d'atteindre un niveau de prestation mettant en valeur la notoriété du Salon du Meuble de Tunis.

CONCEPT DE CONSTRUCTION DU STAND D'EXPOSITION :

- ▶ Le choix de l'Architecte/Designer relève de la responsabilité de l'exposant.
- ▶ Les stands d'exposition dans les manifestations commerciales nationales et internationales sont des projets parfaitement conçus et réalisés.
- ▶ Le concept de chaque stand est un travail de précision d'un projet élaboré et planifié individuellement et exclusivement.
Ce projet constitue un outil essentiel de la présentation des produits. C'est pourquoi, construire un stand d'exposition est un métier.
- ▶ Ce métier est exercé par des Architectes ou Designers et des professionnels multiservices.
- ▶ Pour réussir ce projet, la Société des Foires internationales de Tunis vous conseille de confier à un professionnel Architecte ou Designer, la conception et la réalisation de votre stand.
- ▶ Elle met à votre disposition en priorité des espaces Nus. Les espaces Nus sont livrés sans cloisons de séparations et sans raccordements électriques ni autres fluides.

L'OFFRE DU SALON PAR PRODUIT :



MEUBLE CONTEMPORAIN



MEUBLE CLASSIQUE

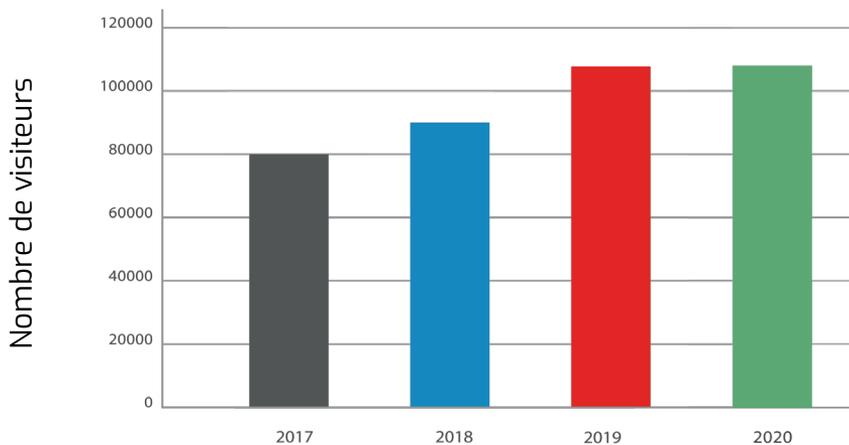


MEUBLE ARTISANAL



MEUBLE POUR ENFANT

STATISTIQUES DES VISITEURS :



SECTORISATION DU PLAN GÉNÉRAL PAR PRODUITS

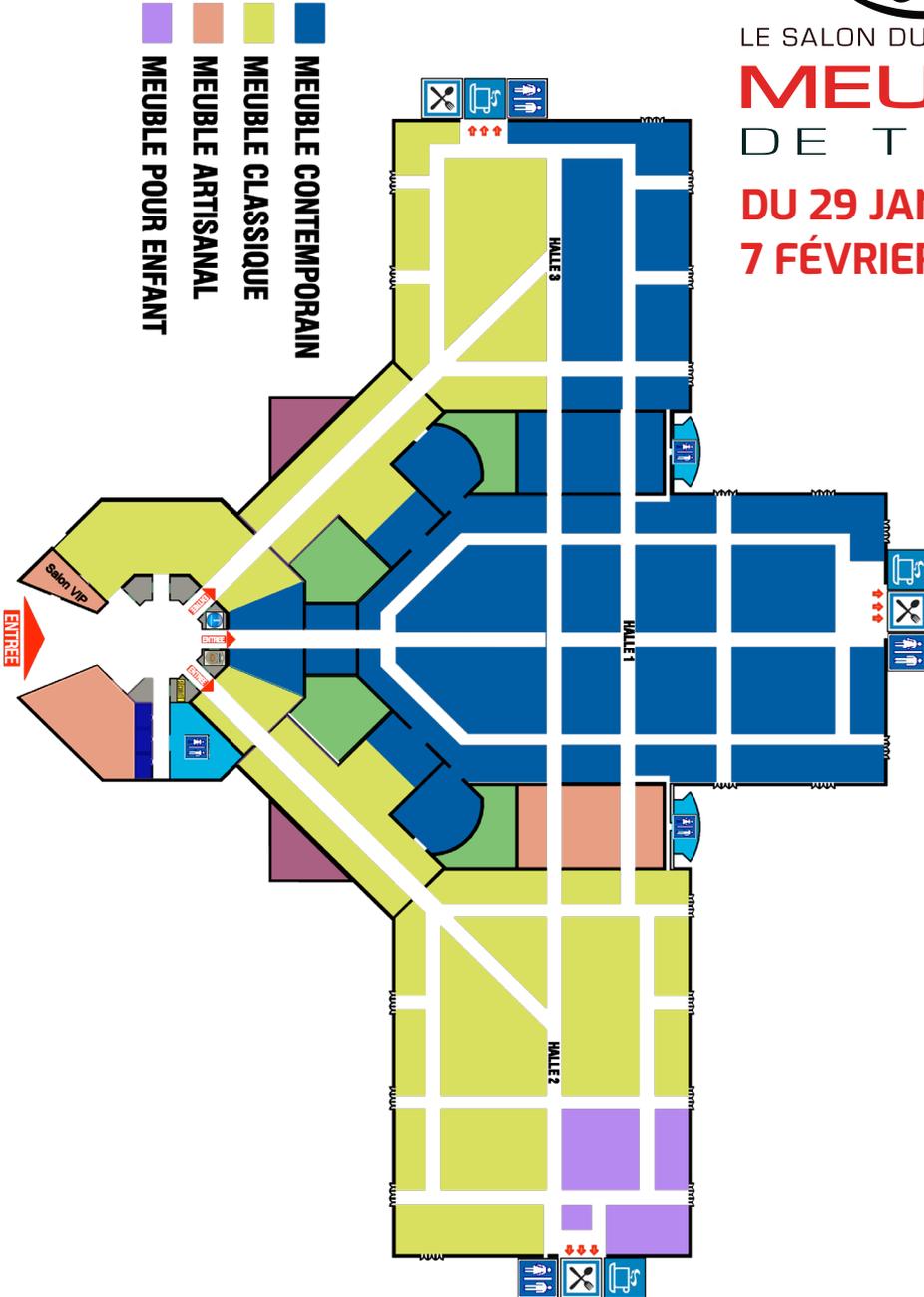


معرض تونس للأثاث

LE SALON DU

MEUBLE
DE TUNIS

DU 29 JANVIER AU
7 FÉVRIER 2021



I- PROCÉDURE D'ADMISSION :

Considérant la propagation de l'épidémie covid-19, nous vous prions de bien-vouloir récupérer votre demande d'admission auprès des bureaux de la société des foires internationales de tunis, la remplir rigoureusement (tout en mentionnant l'adresse mail sur laquelle vous recevez l'emplacement et les dimensions de votre stand pour l'année 2021) et la déposer avec copie de votre patente et votre extrait du Registre National des Entreprises (RNE).

La réception du mail suite au dépôt du dossier de participation vous permet d'avoir un délai de 15 jours pour envoyer votre dossier technique par mail aux adresses suivantes :

- ▶ Dora SMAOUI : d.smaoui@yahoo.fr
- ▶ Fethi KOOLI : fethi.kooli@fkram.com.tn

La validation du dossier vous permettra de confirmer votre participation par le paiement de la 1ere tranche avec un délai de 1 semaine à partir de la date de la réception de la validation de votre dossier technique, par mail.

Le retard de paiement engendrera l'annulation de la participation.

II - CRITÈRES D'ADMISSION :

Lors du dépôt du dossier, les entreprises sont priées de présenter:

- ▶ Demande d'admission dûment remplie,
- ▶ Extrait du Registre National des Entreprises (RNE)
- ▶ Une copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente » (obligation de porter l'identifiant unique sur la facture – loi de finances complémentaire 2014),
- ▶ Une photo des produits récents à exposer (nouvelle collection).

La Commission Technique examine le dossier de l'exposant dans toutes ses rubriques.

Elle aura pour mission d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon et du respect de toutes les conditions d'admission, La validation sera envoyée par mail.

III - CONTRAT DE LOCATION DU STAND :

Une fois l'admission acceptée, l'exposant doit signer le Contrat de Location du Stand et payer 30% de la totalité des frais de participation avec un délai de 1 semaine à partir de la date de la réception de la validation de votre dossier technique, par mail. Le retard de paiement engendrera l'annulation de la participation.

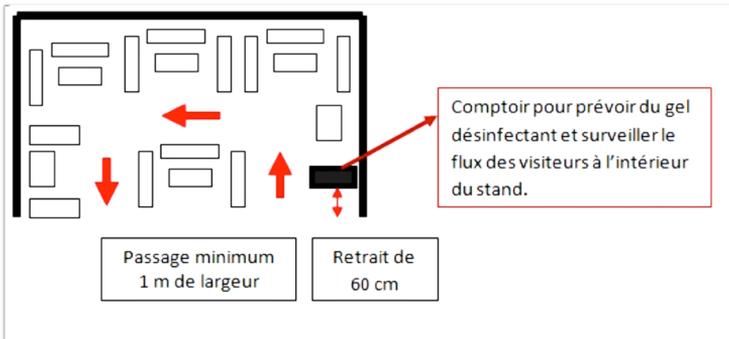


La participation ne deviendra définitive qu'après signature du contrat qui devra être également revêtu du cachet de l'entreprise exposante et signé par le premier responsable de l'entreprise (Gérant, DG ou le PDG).

IV - PLAN TECHNIQUE DE LA CONCEPTION D'UN STAND NU :

Pour le bon fonctionnement du salon et pour votre sécurité, la conception du stand doit prendre compte les circonstances actuelles et prévoir un parcours guidé au sein de l'espace avec un seul sens d'entrée et de sortie et un comptoir en retrait de 60 cm de l'entrée du stand pour mettre du gel désinfectant à la disposition des exposants.

Il faudrait prévoir, également, des couloirs de circulation au sein du stand de minimum 1 m de largeur.



Après accord de la commission et avant affectation définitive, l'exposant doit envoyer par mail les documents suivants :

- ▶ Un plan d'aménagement en 2 D avec les cotations et une perspective 3 D de la façade.
- ▶ Les coupes élévation 2 D de façade avec les cotations,
- ▶ une perspective ou deux perspectives du découpage spatial intérieur du stand (détails de l'intervention au niveau des murs)
- ▶ Un plan détaillé de l'éclairage et du faux-plafond s'il ya lieu,
- ▶ Le tableau de certification des matériaux et leur réaction au feu, voir l'exemple de la page n°18
- ▶ Un planning du montage, voir l'exemple de la page n°19



Ces documents doivent être envoyés par mail aux adresses suivantes :

Dora SMAOUI : d.smaoui@yahoo.fr

Fethi KOOLI: fethi.kooli@fkram.com.tn

NB :

- ▶ La hauteur intérieure finie est de 3,10 mètres (épaisseur du faux plafond),
- ▶ La hauteur de la façade est variable pouvant atteindre une hauteur maximale de 4 mètres
- ▶ Chaque 10 mètres linéaires il doit y avoir deux ouvertures de 1,20 mètres ou une ouverture de 2,40 mètres.

MEZZANINE :

Les exposants prévoyant un stand avec mezzanine doivent consulter le cahier des charges des participations (page 8).

Les **mezzanines sont autorisées sur les côtés périphériques** des halles et doivent répondre **aux normes de sécurité**.

Une attestation de conformité aux normes de sécurité doit être présentée à l'organisateur attestant de **la stabilité des structures**. Cette attestation doit être délivrée par **un organisme de contrôle agréé**.

V - PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPOSITION :

L'exposant est tenu de respecter et faire respecter par ses mandataires les textes en vigueur du Règlement Général des Manifestations et du Cahier des Charges des Participations et de retourner les engagements dûment remplis et signés.

VI - AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS CONSTRUCTEURS DES STANDS :

La Société des Foires Internationales de Tunis introduit une nouvelle disposition pour s'assurer que la personne choisie possède la formation et les qualités requises:

les différents prescripteurs voulant exercer dans le domaine de la constructions et l'aménagement des stands du salon du meuble de



Tunis, doivent présenter une demande d'agrément et répondre aux critères définis dans la demande d'agrément.

La remise de la demande est obligatoire pour l'exercice de la fonction :

- ▶ Pour la conception, la mise en œuvre et le respect des règles techniques pour le montage et démontage des stands d'exposition,
- ▶ Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et respecter les modalités d'organisation, les délais de montage et de démontage et achever le travail dans les délais prescrits,
- ▶ Pour prendre connaissance du Règlement Général des Manifestations, du Cahier des Charges des Participations et du Cahier des Charges Technique du Salon.
- ▶ Pour respecter les normes de sécurité,

NB. L'Architecte/Designer choisi doit obligatoirement **se faire agréer** par l'organisateur et s'inscrire sur **la liste d'agrément**.

PRÉSENTATION DES DOSSIERS :

1- Pour l'agrément de l'Architecte/Designer

2- Pour l'examen du dossier de construction du stand d'exposition

Prière prendre rendez-vous par appel téléphonique pour examen et validation des dossiers.

VII - MONTAGE DES STANDS :

La conception et la réalisation de l'architecture du stand demeure sous la **responsabilité de l'exposant**.

La Direction Technique, munie des plans remis par les exposants, sera amenée à **vérifier** la conformité des stands aux plans validés et pourra refuser tout stand non conforme au projet approuvé.

L'organisateur recommande fermement aux exposants de **fabriquer dans leur propre atelier les éléments de construction du stand et non pas sur le lieu d'exposition**.

La date d'ouverture des Halles pour le montage des stands est fixée par l'organisateur.



Les exposants peuvent accéder aux halles d'exposition pour le montage définitif de leurs stands **à partir du Lundi 18 Janvier 2021.**

NB. Il est rappelé que l'exposant devra **assurer le gardiennage** de son matériel et équipement pendant les horaires d'ouverture des halles.

Les travaux du montage des stands doivent être impérativement achevés
Le Jeudi 28 Janvier 2021 à 17H00.

A cette date l'accès des camions à l'intérieur des Halles est strictement interdit.

IMPORTANT :

Les exposants sont informés que **faute du respect du délai** de fin du montage ils encourent des **pénalités de retard** progressives de **250 DT H.T (TVA 19% en sus) par Heure de retard**, et pour le mandataire Architecte / Designer le retrait de l'Agrément.

VIII - SIGNALISATION ET ELINGAGE :

L'exposant est tenu de faire accrocher la signalisation avant le montage du stand.

L'accrochage doit se faire à l'intérieur de l'espace du stand et éviter de gêner le voisinage ou la visibilité de l'espace.

IX - NUISANCES SONORES :

Il est strictement interdit d'occasionner des nuisances sonores à partir d'équipements audio-visuels ou autres.

En cas de non-respect, l'organisateur est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie de l'équipement audio-visuel.

X - CATALOGUE OFFICIEL DES EXPOSANTS :

Les exposants admis ont l'obligation de participer au Catalogue Officiel des Exposants par une insertion publicitaire de qualité conforme à leur image de marque et à la notoriété du salon.

2 - UNE PERSPECTIVE 3 D :

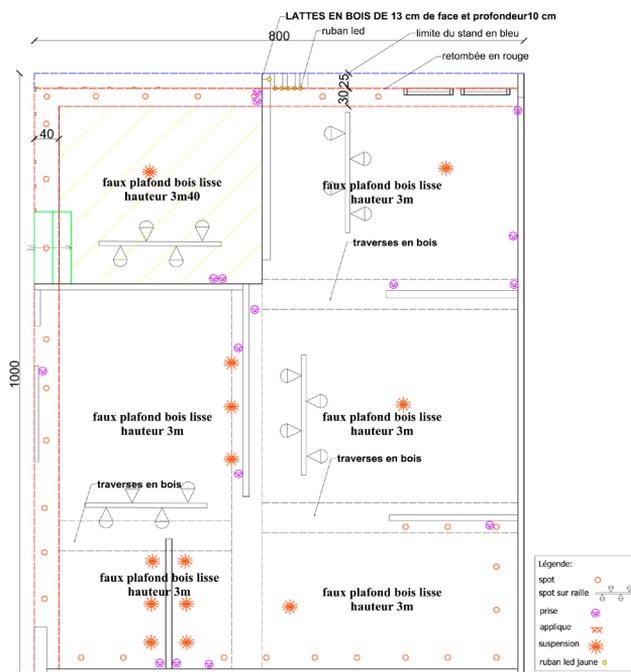


3 - LES DÉTAILS DES SÉPARATIONS :





4 - PLAN DU FAUX-PLAFOND ET DE L'ÉCLAIRAGE : AVEC LÉGENDE EXPLIQUANT LE TYPE DE LUMINAIRE UTILISÉ :



5 - UNE VUE 2 D ET UNE VUE 3 D DE LA FAÇADE :



TABLEAU DE CERTIFICATION DES MATÉRIAUX

Faites une copie de ce document et remplissez-le, en cochant la case adéquate ou en précisant votre choix.

LOCALISATION	DESCRIPTION	CERTIFICATION
Enseigne	Alucobond	
	Mousse rigide	
	Aluminium	
	Bois	
	Bois en relief avec éclairage	
	Autre :	
Murs : parois latérales	Bois MDF	Il faut demander, auprès du fournisseur, la certification que le produit résiste au feu.
	Bois stratifié	
	Traverse en bois revêtue en tissu	
	Autre :	
Revêtement sol	Parquet MDF	Il faut demander, auprès du fournisseur, la certification que le produit résiste au feu.
	Bois stratifié	
	Faïence ou grès	
	Moquette	
	Autre :	
Faux- plafond	Bois lisse	Il faut demander, auprès du fournisseur, la certification que le produit résiste au feu.
	Traverse en bois	
	Tissu	



EXEMPLE

CE TEXTE PEUT ÊTRE CHANGÉ SELON LES TRAVAUX ÉTABLIS

PREMIER JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage des parois latérales
DEUXIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage des parois latérales
TROISIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage du faux plafond ; (accrochage de parties du faux plafond service foire)
QUATRIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage du faux plafond ; (le toit se tient par les parois latérales)
CINQUIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage de la façade
SIXIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage de la façade
Fin des travaux de montage du stand le 17 Janvier 2021	
SEPTIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Arrivage des meubles
HUITIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Montage des meubles
NEUVIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Collage du papier peint et décoration de l'espace
DIXIEME JOUR : DATE : le /.... /2021	Fin des travaux nettoyage de l'espace

Le planning permet à l'exposant de planifier son programme de montage pour éviter les difficultés de montage, la perte de temps et les retards.

PLANNING DE RÉALISATION DES STANDS D'EXPOSITION

Actions	Timing
Remise du dossier de Participation	A partir du Lundi 19 Octobre 2020
1- Examen de la demande d'admission par la Commission Technique. 2- Examen du dossier d'agrément de l'Architecte/Designer/décorateur, dans le domaine de l'aménagement et de la décoration du stand en vue de l'autorisation de son éligibilité à exercer à la Société des Foires Internationales de Tunis.	Lundi 26 Octobre au 30 Novembre 2020
En cas d'admission: 1- Affectation et validation de l'architecture du stand. 2- Signature du Contrat de Location du Stand. 3- Paiement de l'avance. 4- Insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants. L'exposant est tenu de fournir l'épreuve pour insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants (Format JPEG ou PDF).	A partir du Lundi 26 Octobre 2020
L'exposant admis doit remettre le Timing de préparation et de montage du stand (Tableau des Dates).	
Montage des stands. 1- Traçage de l'espace loué, 2- Accrochage divers : signalisation, faux plafond etc... 3- Montage des éléments de stand. Rappel : Les éléments du stand doivent être fabriqués dans les ateliers de l'exposant.	A partir du Lundi 18 Janvier 2021
Fin des travaux de montage des stands. L'exposant doit achever les travaux de montage et les travaux de la mise en place des meubles et de décoration du stand. Rappel: Faute du respect du délai de fin du montage, l'exposant encourt des pénalités de retard progressives de 250 DT par Heure , et pour le mandataire Architecte / Designer le retrait de l'Agrément .	Le Jeudi 28 Janvier 2021 à 17H
Ouverture du Salon Respect de la date et de l'horaire obligatoire	Vendredi 29 Janvier 2021 à 10H
Démontage des stands. L'exposant est tenu d'assurer l'évacuation de ses produits et le démontage de son stand dans un délai de 5 Jours.	Du Lundi 8 Février 2021 au Vendredi 12 Février 2021



SALON DU MEUBLE DE TUNIS

Dates : **22 Janvier** au **31 Janvier 2021**

Ouvert Tous les Jours de **10H30 à 19H00**

Horaires Exposants : **10H00 - 19H30**

Lieu : Parc des Expositions du Kram

CONTACT

Mr. Fethi KOOLI – Chef de Projet du Salon.

E-mail : fethi.kooli@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 715

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

(Pour les commandes des prestations techniques,
de l'électricité et d'élingage des signalisations)

Mr. Abdelaziz BOURHILA - Chef du Département Production.

E-mail: abdelaziz.bourhila@fkram.com.tn

Mobile : 98 774 706

Mme. Dorra Snaoui - Architecte / Designer Espace

Docteur en Sciences du Patrimoine

Responsable de la commission technique

E-mail : d.smaoui@yahoo.fr - Mobile : 20 035 052

Documents à télécharger à partir du site web du Salon :

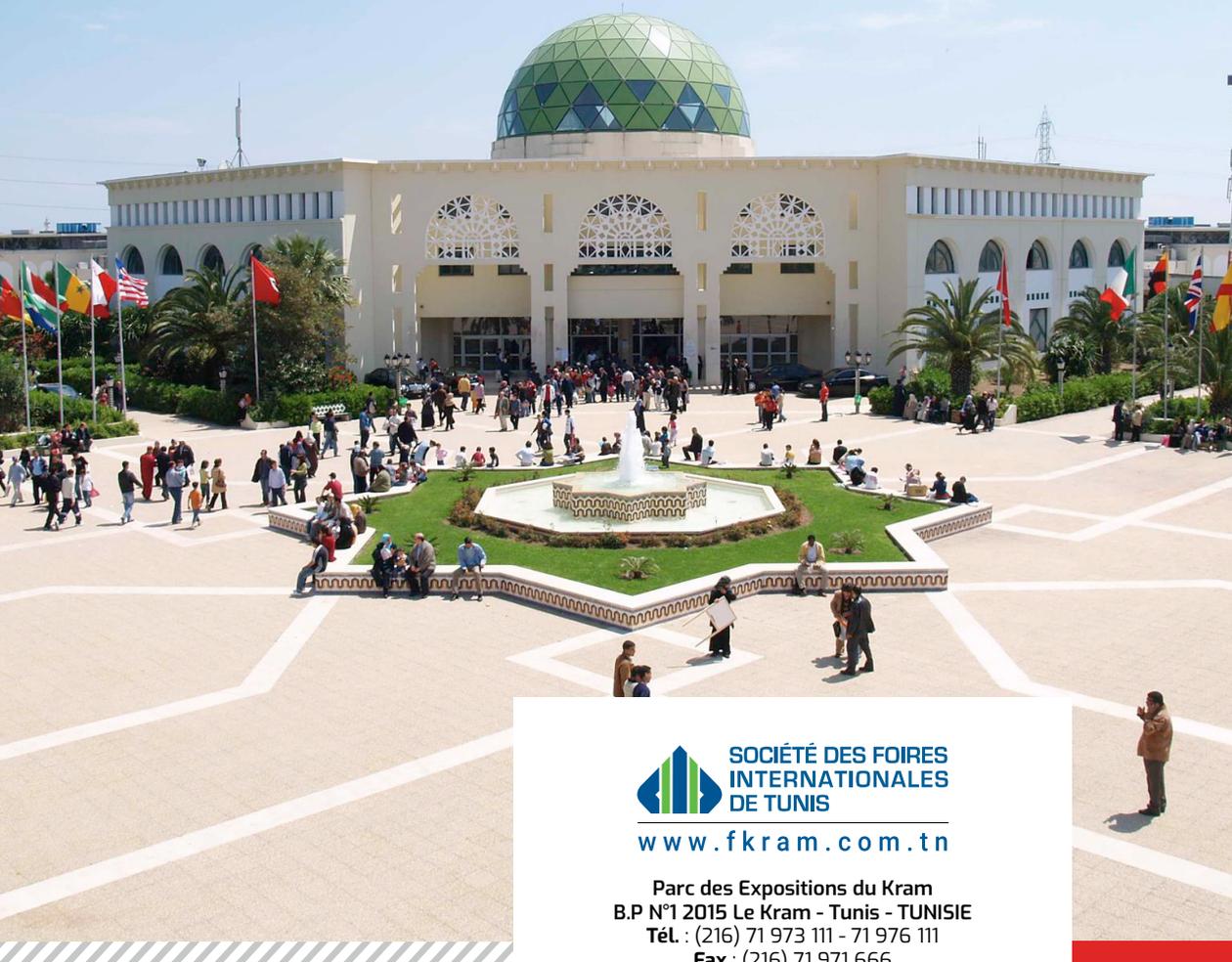
www.salondumeuble.com.tn

- ▶ Règlements Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,
- ▶ Répertoire des fournitures et prestations de service,

Toute l'équipe de **Salon du Meuble de Tunis** est à votre disposition
pour vous assurer le plein succès à votre participation.







**SOCIÉTÉ DES FOIRES
INTERNATIONALES
DE TUNIS**

www.fkram.com.tn

**Parc des Expositions du Kram
B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE**

Tél. : (216) 71 973 111 - 71 976 111

Fax : (216) 71 971 666

itf.com@fkram.com.tn